

Comment effectuer un achat dans le fonds de pension

Avec un rachat, vous augmentez votre prestation de vieillesse, comblez d'éventuelles lacunes de cotisation et réduisez simultanément votre charge fiscale.

1.

Fixez votre somme de rachat

Votre potentiel de rachat est indiqué sur votre attestation de prévoyance, c'est-à-dire le montant maximum que vous pouvez verser.

2.

Veillez vérifier si les informations suivantes vous correspondent:

Vous avez effectué un prélèvement anticipé sur un avoir de prévoyance pour le financement d'un logement en propriété.

Vous exercez une activité indépendante et avez effectué au cours de cette période des versements dans le pilier 3a.

Vous avez déménagé de l'étranger en Suisse.

Vous avez droit à des prestations d'un compte de libre passage.



Si l'une de ces conditions s'applique, il est possible que votre potentiel de rachat soit inférieur à ce qui figure sur votre attestation de prévoyance. Veuillez remplir les informations figurant au point 3 du formulaire et joignez si besoin les justificatifs. Si votre potentiel de rachat est inférieur au montant de rachat souhaité, nous prendrons contact avec vous.

Vous souhaitez percevoir des prestations sous forme de capital dans les trois prochaines années?



Si vous avez effectué un rachat, vous n'avez droit à aucune prestation sous forme de capital pendant les trois années suivantes.

Vous devez, après un divorce, céder une partie de votre avoir de prévoyance à votre conjoint?



Dans ce cas, vous pouvez à tout moment et sans restriction combler cette lacune de prévoyance par un rachat.

Notez que votre rachat risque de ne pas être admis, ou tout du moins pas en totalité, par l'autorité fiscale comme déduction. Pour des renseignements de nature fiscale, veuillez vous adresser à votre autorité fiscale avant d'effectuer le rachat.

3.

Veillez compléter le formulaire et nous le retourner

bvg@zurich.ch

Zurich Suisse
Scanning BVG
Case postale
8085 Zurich

4.

Veillez transférer le montant en utilisant le bulletin de versement ci-joint ou par Online Banking

Merci de bien vouloir procéder au virement de sorte que notre compte soit crédité au plus tard le 31 décembre.

5.

Nous vous enverrons une confirmation de rachat pour votre déclaration d'impôts ainsi que votre nouvelle attestation de prévoyance



Avez-vous des questions au sujet du rachat?

Le Help Point LPP (téléphone 0800 80 80 80) est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour répondre à vos questions.



Rachat dans la caisse de pension

1 Données personnelles

Nom de l'employeur	
Numéro de contrat	
Numéro AVS	
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu, pays
Téléphone privé	E-mail privé

◀ Votre **numéro de contrat** est indiqué sur votre attestation de prévoyance.

2 Somme de rachat souhaitée

Vous souhaitez verser le montant suivant:

Montant en CHF

3 Données supplémentaires concernant le rachat

Pour nous permettre de traiter correctement votre rachat dans la caisse de pension, nous avons besoin des informations suivantes. Celles-ci déterminent votre potentiel de rachat.

Avez-vous effectué un prélèvement anticipé de l'avoir de prévoyance pour le financement d'un logement en propriété?

Non | Oui

Exerciez-vous une activité lucrative indépendante ET avez-vous effectué des versements dans le pilier 3a?

Non | Oui

▶ **Documents requis**

Veillez joindre une copie des relevés de compte actuels de vos comptes de prévoyance ainsi qu'une confirmation de la valeur de rachat actuelle de vos polices de prévoyance.

Êtes-vous venu d'un pays étranger pour vous établir en Suisse durant les cinq dernières années?

Non | Oui

Quand êtes-vous venu vous établir et quand êtes-vous entré pour la première fois à une institution de prévoyance du 2^e pilier?

Date d'établissement en Suisse

Date d'entrée dans le 2 ^e pilier

Avez-vous droit à d'autres prestations du 2^e pilier comme par exemple un compte de libre passage ou une police de libre passage?

Non | Oui

► Documents requis

Veillez joindre une copie des relevés de compte actuels de vos comptes de libre passage ainsi qu'une confirmation de la valeur de rachat actuelle de vos polices de libre passage.

Percevez-vous ou avez-vous perçu des prestations de vieillesse (rente vieillesse et/ou capital vieillesse) provenant d'un rapport de prévoyance antérieur?

Non | Oui

► Documents requis

Veillez joindre une copie de votre dernière attestation de prévoyance. Votre capital d'épargne à la date du départ en retraite doit y figurer.

4 Confirmation

Je confirme avoir répondu à toutes les questions en toute bonne foi et avoir pris connaissance des dispositions réglementaires en matière de rachat ainsi que des informations ci-dessus.



Voici comment effectuer un versement dans le deuxième pilier

Veillez impérativement remplir le champ «Informations supplémentaires» tel qu'indiqué ci-dessous. Nous pourrions ainsi associer votre paiement à votre contrat correspondant.

1. **Numéro de police**
2. **Nom, Prénom** (de la personne assurée)
3. Utilisation:
 - **rachat** (financé par l'employé)
 - **remboursement du versement anticipé** (financement du logement en propriété)
 - **remboursement de l'indemnité de divorce** (prestation versée à l'ex-partenaire en raison du divorce)



Récépissé

Compte / Payable à
CH18 0023 0230 3016 4202 C
Sammelstiftung Vita
Hagenholzstrasse 60
8050 Zürich

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant

CHF

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant

CHF

Compte / Payable à
CH18 0023 0230 3016 4202 C
Sammelstiftung Vita
Hagenholzstrasse 60
8050 Zürich

Informations supplémentaires

Payable par (nom/adresse)

